

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 15/11/2010

Date de la convocation:

04/11/2010

Date d'affichage:

05/11/2010

L' an 2010 et le 15 Novembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 62

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, MM : ATZENHOFFER Alphonse, FUCHS Thierry, GANGLOFF Christian KELLER Jacky, MERTZ Olivier, METZGER Jean-Pierre, SCHAEFER Marc, SUSS Charles, WALTER Gérard,

Secrétaire de séance :

M. KREISS Alfred.

Réf : 102.2010

Vote : A la majorité

Pour : 57

Contre : 0

Abstentions : 2

Mention exécutoire : Non

102.2010 : Elus : commission du développement économique et touristique :
membres complémentaires.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 048/2008 du conseil communautaire du 21.04.2008 décidant de la création de commissions et désignation des membres.

Vu l'avis de la commission économie et tourisme,

Vu l'avis du bureau du 25 octobre 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 abstentions, décide :

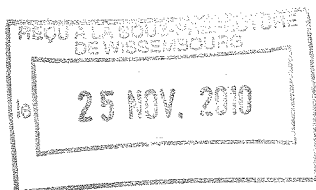
- de compléter la liste des membres de la commission du développement

économique et touristique par :
- M Pascal ROBINEAU,
- M Dany WALTER.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :



DURRENBACH, le 22/11/2010

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

A stylized handwritten signature in dark ink.

